


Demande de raccordement d'une construction neuve

Raccordement

by  altitude Infra.

Guide de conformité

Ces documents permettent la validation de conformité de l'adduction au réseau fibre optique

A thick red line starts from the left edge of the slide, extends horizontally, and then curves 90 degrees downwards to end as a vertical line.

Afin de **finaliser votre demande d'adduction** et rendre votre logement raccordable à la fibre optique, nous devons vérifier que la conformité de l'accès au réseau est conforme aux règles d'ingénierie en vigueur.

Cette vérification nous permet de vous assurer que vous n'aurez pas de difficulté à passer votre commande commerciale auprès de l'opérateur de votre choix (adresse reconnue, facilité d'installation, qualité de l'accès au notre réseau).

01

Le plan de récolement

Le plan de récolement précise la localisation des travaux sur le domaine public entre le Point d'Accès au Réseau (PAR) et la limite de votre propriété privée.

Pour rappel, le PAR est une chambre ou un poteau sur lequel votre infrastructure vient se connecter.

Ce document peut être dans le Dossier d'Ouvrage Exécuté (DOE) fourni par l'entreprise ayant réalisé les travaux.



02

Le certificat de conformité

Le certificat de conformité de l'entreprise ayant réalisé les travaux sur le domaine public doit nous être fourni.

Il nous garantit que l'entreprise a respecté la réglementation et réalisé les travaux dans les règles en vigueur.

Ce document peut être fourni dans le Dossier d'Ouvrage Exécuté (DOE).

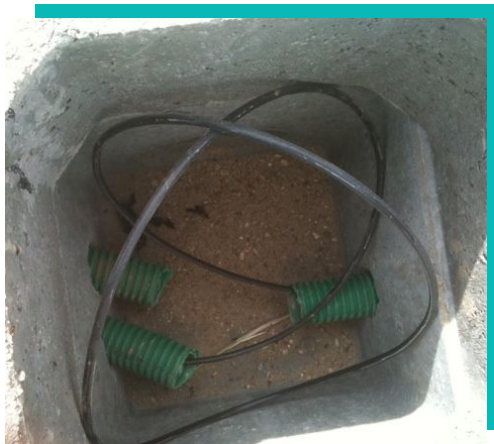


03

Les photos des travaux

Deux photographies sont à réaliser :

- 1 photographie du dispositif d'interface : borne ou regard situé sur la limite de votre propriété
- 1 photographie montrant l'arrivée du tuyau au point de raccordement au réseau : chambre ouverte ou pied du poteau



04

L'attestation d'adresse

Vous n'aviez peut-être pas connaissance de votre adresse définitive quand vous avez déposé votre demande d'adduction il y a quelques mois.

Vous devez nous fournir **une attestation confirmant l'adresse définitive de votre construction** : le numéro précis (exemple 2 bis).

Vous pouvez, soit demander en mairie un certifiat d'adressage, soit nous fournir une attestation confirmant votre adresse définitive par mail.

